



VADEMECUM SPORTIF 2022



CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS et SENIORS 2	2
CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL.....	3
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf U10, U12, U14, U16	
Comptant pour le mérite amateur jeunes	4
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET	5
INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET	6
CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE.....	10
SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE	11

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL SENIORS et SENIORS 2

Lundi 12 septembre 2022 au Golf de Sully

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise du Loiret. Ouvert aux joueurs et joueuses qui sont seniors 1 et seniors 2 à la veille de la date du tournoi.

Index au vendredi 9 septembre 2022.

Dames (boules rouges). Si plus de 6 joueuses par série :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 15,4
- **2^{ème} série** : de 15,5 à 35,4

Messieurs seniors et messieurs seniors 2 (boules jaunes) :

- **1^{ère} série** : index inférieur ou égal à 12,4
- **2^{ème} série** : de 12,5 à 35,4

FORME DE JEU

STROKE-PLAY pour les 1^{ère} séries messieurs et dames. **STABLEFORD** pour les autres séries.

PRIX

Les titres de champion dames 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 1^{ère} et 2^{ème} séries, messieurs seniors 2^{ème} et 1^{ère} séries sont décernés en brut, soit 6 titres.

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces, soit par carte bancaire.

- Non-membres du golf de Sully : 35€ (dont 8€ pour le Comité)
- Membres du golf de Sully : 8€

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises **en ligne** par ordre d'arrivée **avant le vendredi 9 septembre**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/8iAp2N2dMeXgzxmg6>

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com et sur le site de l'AS du Golf de Sully

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité du Loiret et un représentant du Club de Sully

CHAMPIONNAT DU LOIRET INDIVIDUEL

Dimanche 2 octobre 2022 au Golf d'Augerville

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés membres de l'Association Sportive des Clubs du Loiret avec terrain ou des Clubs de golf d'entreprise.

Index au jeudi 29 septembre 2022

Messieurs (boules jaunes) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Dames (boules rouges) :

- 2^{ème} série : index de 8,5 à 18,4
- 3^{ème} série : index de 18,5 à 35,4

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

STABLEFORD pour toutes les séries.

PRIX

Le titre de champion est décerné en brut dans les 2 séries messieurs et dames (4 titres)

Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler à l'accueil du Golf le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces, soit par carte bancaire.

- Adultes : 35€ (dont 8€ pour le Comité)
- Jeunes nés après 2003 inclus : 23€ (dont 8€ pour le Comité)
- Membres du golf d'Augerville : 8€

INSCRIPTIONS

En raison du nombre limité de joueurs (80 pour les 4 séries), les inscriptions **en ligne** seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au jeudi 29 septembre 16h00**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/BkqYxs6BVp1DuTio7>

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS du Golf d'Augerville.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club d'Augerville.

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL JEUNES DU LOIRET et Ecoles de Golf U10, U12, U14, U16

Comptant pour le mérite amateur jeunes

Samedi 19 mars 2022 au Golf de Donnery

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général FFG des épreuves de jeunes.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère, licencié(e)s dans un Club du Loiret et dont le certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf, visé par un médecin, a été enregistré.

Un joueur sans certificat médical enregistré 5 jours francs avant la compétition, sera rayé de la liste des engagés et ne pourra pas participer à la compétition.

Catégories d'âge :

U10 :		nés en 2012 et après
U12 :	11 et 12 ans	nés en 2010 et 2011
U14 Benjamins :	13 et 14 ans	nés en 2008 et 2009
U16 Minimes :	15 et 16 ans	nés en 2006 et 2007

Distance de jeu : Voir recommandations préconisées § 3-6-4 du Vademecum sportif ffgolf.

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL FFG DES COMPETITIONS DE JEUNES

- **Epreuve non-fumeur :** voir § 1.2-2 (I-5) du Vademecum sportif ffgolf.
- **Chariots électriques et appareils de mesure de distance non autorisés :** voir § 1.2-2 (8).
- **Cadets :** Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.
- **Accompagnateurs :** Pendant tout le déroulement de ce mérite, parents, entraîneurs et dirigeants de Clubs, devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORMES DE JEU

STROKE-PLAY pour index inférieur à 36 inclus.

STROKE-FORD pour index supérieur à 36 (au-delà de 8 on marque 9 et on ramasse obligatoirement).

- **U 10 et U 12** filles et garçons avec index entre 40 et 50 : 9 trous
- **U 10 et U 12** filles et garçons avec index inférieur à 40 : 18 trous
- **U 14 benjamins** avec index inférieur à 35 : 18 trous
- **U 14 benjamins** avec index inférieur à 30 : 18 trous
- **U 16 minimes F.** avec index inférieur à 30 : 18 trous
- **U 16 minimes G.** avec index inférieur à 24 : 18 trous

Dans toutes les séries, les joueurs ne répondant pas aux critères de sélection, peuvent bénéficier d'une wild-card sur proposition justifiée de l'enseignant de leur Club auprès de l'entraîneur du Comité : Nicolas LECOUTRE.

INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

Droit d'engagement de 10 euros par enfant à régler sur place **en espèces ou par chèque.**

Clôture des engagements **mercredi 16 mars, inscription en ligne** par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/3YHXTmZk8wEcHTAN7>

En cas de problème écrire à Michel NEVEU : comite45golf@gmail.com

DEPARTS

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com

COMITE DE L'ÉPREUVE

Trois membres du Comité du Loiret.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES DAMES DU LOIRET

Samedi 2 juillet 2022 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERES : Être licenciées et membres de l'Association Sportive du Club qu'elles représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

Une Série Dames (boules bleues) : index inférieur à 26,4 (*autorisation d'une joueuse dont l'index est compris entre 26,5 et 35,4*).

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 28 juin 2022.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueuses, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- 2 simples et un greensome avec 4 joueuses différentes / stroke-play / 18 trous.
- Autorisation de 6 joueuses maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vademecum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : tresorier.cdg45@orange.fr
- Seuls les scores en brut du greensome et du meilleur simple sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 2^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueuses par ordre d'index, mais les joueuses doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house**.
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier.cdg45@orange.fr avant le mardi 28 juin 2022.

Le droit d'engagement de **100€ par équipe dames** (dont 10€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h30.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club de Marcilly.

INTERCLUBS D'ÉTÉ PAR EQUIPES MESSIEURS DU LOIRET

Samedi 2 juillet 2022 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS : Ouvert aux Associations Sportives du Loiret. Le jumelage de deux Associations de Golf d'entreprise est autorisé. Une seule équipe par A.S. par série.

POUR LES EQUIPIERS : Être licenciés et membres de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent ou des Clubs de golf d'entreprise.

- **1^{ère} série messieurs (boules blanches)** : index compris entre 8,5 et 15,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 15,5 et 35,4*).
- **2^{ème} série messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 15,5 et 35,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index est supérieur à 35,4*).
- **Série seniors/seniors 2 messieurs (boules jaunes)** : index compris entre 8,5 et 26,4 (*autorisation d'un joueur dont l'index se situe entre 26,5 et 35,4*).

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole le 28 juin 2022.

Épreuve non-fumeur :

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris une cigarette électronique) pendant un tour lors de toute compétition ouverte aux jeunes.

Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect. Le Comité se prononcera sur une possible disqualification.

FORME DE JEU

- 3 simples et un greensome avec 5 joueurs différents / stroke-play / 18 trous.
- Autorisation de 7 joueurs maximum sur la feuille d'inscription (située dans l'onglet Vademecum du site du Comité du Loiret). Feuille à remplir, scanner, puis à envoyer par mail à : tresorier.cdg45@orange.fr
- Seuls les scores en brut du greensome et les 2 meilleurs simples sont retenus. En cas d'égalité, les équipes seront départagées sur la 3^{ème} carte des simples, puis la carte du greensome, puis celle du meilleur simple.
- L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index, mais les joueurs doivent jouer selon la fiche d'ordre de jeu.
- La fiche d'ordre de jeu sera remise lors de la **réunion des Capitaines qui aura lieu à 8h45 au club-house**.
- La présence du **Capitaine** (1 minimum par Club) **ou de son représentant** est obligatoire lors de la réunion des Capitaines sous peine de disqualification.

PRIX

Le titre de Champion est décerné dans chaque série en brut.

ENGAGEMENT

Clôture des engagements auprès du mail : tresorier.cdg45@orange.fr avant le mardi 28 juin 2022.

Le droit d'engagement de **120 € par équipe messieurs** (dont 10€ pour le Comité) sera à régler sur place le jour de la compétition, soit par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret, soit en espèces. **PAS DE CARTE BANCAIRE.**

DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h30.

Les départs seront envoyés dans les Clubs et disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Deux membres du Comité et un représentant du Club de Marcilly.



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET Golf de Marcilly - Samedi 2 juillet 2022

FEUILLE D'INSCRIPTION POUR UNE SERIE

CLUB	→	<input style="width: 100%;" type="text"/>
-------------	---	---

UNE SEULE SERIE à cocher	→	<input type="checkbox"/> DAMES
		<input type="checkbox"/> 1ère SERIE MESSIEURS
		<input type="checkbox"/> 2ème SERIE MESSIEURS
		<input type="checkbox"/> SENIORS / SENIORS 2

CAPITAINE	→	<input style="width: 100%;" type="text"/>
SON MAIL	→	<input style="width: 100%;" type="text"/>
SON N° PORT.	→	<input style="width: 100%;" type="text"/>

Nom des Joueuses ou Joueurs	Numéro de Licence	Index

Feuille a scanner et à renvoyer avant le mardi 28 juin par mail à :
tresorier.cdg45@orange.fr



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET DAMES 2022

FICHE D'ORDRE DE JEU

CLUB



L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index.

Mais les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu

SIMPLE N°1



SIMPLE N°2



GREENSOME



**NOM ET
SIGNATURE
DU CAPITAINE**



Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines qui se tiendra au Club House à 8h.45



INTERCLUBS D'ETE DU LOIRET MESSIEURS 2022

FICHE D'ORDRE DE JEU

Cochez la série Messieurs concernée

<input type="checkbox"/>	1ère Série	<input type="checkbox"/>	2ème Série	<input type="checkbox"/>	Seniors/Seniors2
--------------------------	------------	--------------------------	------------	--------------------------	------------------

CLUB	→	
-------------	---	--

L'ordre de jeu est laissé au libre choix du Capitaine : pas d'obligation de classer ses joueurs par ordre d'index. Mais les équiéiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu

SIMPLE N°1	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°2	→	
-------------------	---	--

SIMPLE N°3	→	
-------------------	---	--

GREENSOME	→	
	→	

NOM ET SIGNATURE DU CAPITAINE	→	
--------------------------------------	---	--

Cette feuille d'ordre de jeu doit obligatoirement être remise à la réunion des Capitaines qui se tiendra au Club House à 8h.45

CHAMPIONNAT du LOIRET INDIVIDUEL – GOLF ENTREPRISE

Samedi 27 août 2022 au Golf de Marcilly

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des clubs de Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise. Être à jour de son certificat médical.

Messieurs :

- 1^{ère} série : index de 0 à 16 départs blancs
- 2^{ème} série : index de 16,1 à 24 départs jaunes
- 3^{ème} série : index de 24,1 à 54 départs jaunes

Dames :

- Série unique : index de 0 à 54 départs rouges

Index au 24 août 2022. Le Comité s'autorise à modifier les limites des séries en fonction des inscriptions.

FORME DE JEU

STABLEFORD pour toutes les séries.

PRIX

- Les titres de **Champions et de Championnes sont décernés en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour les titres, le départage se fera sur les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou.

DROITS DE JEU

A régler par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret avant le 25 août 2022 envoyé à :
GAZELEC ORLEANS Bernard PETIT - 9 rue de Chérelle - 45150 FEROLLES.

- Non membres de Marcilly : 41 € (dont 8 € pour le Comité)
- Membres de Marcilly : 8 €

INSCRIPTIONS

Les inscriptions **en ligne** seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au 23 août 2022**, par le lien suivant (disponible également sur le site du Comité page « Calendrier ») : <https://forms.gle/41rEWtb4LCzJvCjZ9>
Pour tout renseignement : gazelecors@orange.fr

DEPARTS

- **1er départ à 9h00.**
- Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et sur le site de l'AS de Marcilly www.asmarcilly.com, au plus tard le jeudi 25 août à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Michel NEVEU (ou son représentant), Bernard PETIT (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.

SCRAMBLE – GOLF ENTREPRISE

Samedi **26 mars 2022** au Golf de SULLY/LOIRE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment sur celles du règlement général.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux licenciés A.S. des associations sportives du Golf Entreprise du Loiret et aux licenciés A.S. des clubs avec terrain rattachés à une A.S. Golf Entreprise et avec le certificat médical validé dans le fichier national des licenciés.

Messieurs et dames :

- Pas de limite d'index
- Les participants avec un index supérieur à 35,4 seront ramenés à 35,4 le jour de la compétition

Départs :

- Boules jaunes pour les messieurs
- Boules rouges pour les dames

Index au 22 mars 2022

FORME DE JEU

SCRAMBLE à 2. – 2 binômes de 2 joueurs pour former une équipe de 4.

PRIX

- Le titre de **Champion est décerné en brut.**
- Classements brut et net.
- Pour le titre, le départage se fera sur le meilleur score obtenu par un des 2 binômes puis par les 9 derniers, les 6 derniers, les 3 derniers et le dernier trou du second binôme.

DROITS DE JEU

A régler par chèque au nom du Comité de Golf du Loiret **avant le 1^{er} juillet 2021** envoyé à :
GAZELEC ORLEANS Bernard PETIT 9 rue de Chérelle 45150 FEROLLES.

- Non membres de Sully : 64 € (Inscription + Green-Fee + Repas)
- Membres de Sully : 36 € (Inscription + Repas)

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée **jusqu'au** mardi 22 mars 2022, à l'adresse suivante :
gazelecors@orange.fr

DEPARTS

Départs shot gun à 9h00.

Les départs seront disponibles sur le site du Comité www.golf-loiret.com, et envoyés aux responsables au plus tard le jeudi 24 mars à partir de 18h.

COMITE DE L'ÉPREUVE

Michel NEVEU (ou son représentant), Bernard PETIT (ou son représentant) et un représentant du Golf d'Entreprise choisi parmi les inscrits.